

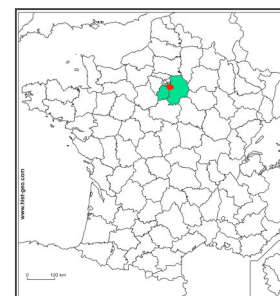
Recueil d'expériences sur la « Prise en compte de la trame verte et bleue dans les territoires de projet »

Action portée dans le cadre du Réseau Rural français (www.reseaurural.fr) et financée par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le FEADER, le Ministère de l'Écologie de l'Énergie du Développement durable et de la Mer et l'Office National des Forêts.

Charte forestière de territoire de l'Arc boisé

Date de rédaction de la fiche ou de mise à jour : juillet 2010

Mots-clés : forêt périurbaine, Charte forestière de territoire, concertation, accueil du public, lisières, continuité écologiques, zones humides, engagement volontaire



1- Carte d'identité du territoire

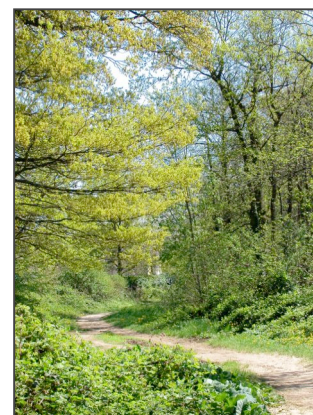
- **Localisation** : Départements du Val-de-Marne, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne
- **Superficie** : 3066 ha
- **Nombre de communes** : 17
- **Situation du territoire et types de pression** : situation périurbaine voire urbaine du massif. Pressions : forte fréquentation du public, pressions d'urbanisation.

Spécificités paysagères : massif forestier en zones urbaine et périurbaine

2- Contexte de la prise en compte de la TVB à l'échelle du territoire

Historique de la démarche

- **Date de lancement** : 2002
- **Motivation de la démarche** : Face à un manque de coordination pour engager des actions visant à préserver l'intégrité de la forêt, le Conseil général du Val-de-Marne en partenariat avec l'ONF lance l'élaboration d'une charte forestière de territoire (CFT).
- **Étapes – clé de la réflexion** :
 - 2002-2004 : concertation avec les acteurs
 - 30 juin 2004 : signature de la 1^{ère} CFT
 - 23 novembre 2009 : signature de la 2^{ème} CFT
 - 2010-2014 : mise en œuvre de la 2^{ème} CFT
- **Inscription de la démarche TVB dans une politique plus globale** : Une des grandes richesses de l'Arc boisé sont ces mares forestières qui confèrent au massif un intérêt national dans la trame humide du schéma régional des continuités écologiques. Les plans vert et bleu départementaux sont également des documents stratégiques qui intègrent cette démarche TVB à l'échelle du Val-de-Marne.



Place de la TVB dans le projet / la stratégie du territoire

- **Lien avec d'autres actions du territoire :**
 - la réalisation de la coulée verte de l'interconnexion des TGV qui permettra à terme de relier la base de loisirs de Créteil à l'Arc boisé
 - le classement de l'Arc boisé en forêt de protection
 - la création d'une liaison inter-forêts qui permettra de relier l'Arc boisé à la forêt domaniale d'Armainvilliers

3- Description de la démarche ou des actions menées en faveur de la TVB

- **Type d'actions et modalités d'intégration de la TVB dans l'action du territoire :**

- ☑ **Mise en place d'actions spécifiques à la mise en œuvre de la TVB**

Etudes et expertises :

- Réalisation en 2009 d'une étude des continuités écologiques qui préconise de nombreuses actions à mettre en œuvre pour restaurer la trame verte et bleue à l'intérieur du massif mais également avec les milieux naturels qui l'entourent. 2010-2014 : mise en œuvre des préconisations de l'étude.
- Projet de lancement d'une mission scan aéroportée afin de recenser l'ensemble de la trame humide du massif (mares, fossées...)

Phase opérationnelle :

- Plan de gestion des mares en cours



- **Services attendus du réseau écologique**
 1. Connaître le fonctionnement des espaces naturels,
 2. Améliorer la gestion des zones de fort intérêt écologique
 3. Protéger ces zones
- **Entrée principale retenue:** ☑ Ecologique ☑ Aménagement du territoire
- **Financeurs :** Conseil général du Val-de-Marne, Région Ile-de-France, Agence des Espaces verts, Office national des forêts

Zoom sur l'étude des continuités écologiques de l'Arc boisé

- **Contexte :** La charte forestière de territoire de l'Arc boisé, signée en 2004, concrétise la volonté de l'ensemble des partenaires de protéger les espaces boisés, d'accueillir le public mais également de valoriser le patrimoine naturel. Ainsi, l'action 1.1.3 de la première charte vise à « maintenir et restaurer les continuités naturelles et fonctionnelles » via le franchissement des nombreuses infrastructures traversant la forêt, le maintien ou la création de continuités biologiques.
- **Objectif :** déterminer les potentialités de continuités écologiques au niveau de plusieurs lieux stratégiques du territoire de l'Arc boisé. Ceux-ci peuvent se situer au cœur de la forêt, en lisière, ou en liaison avec d'autres espaces naturels.
- **Moyens :**
 - **Porteur du projet :** Conseil général du Val-de-Marne (un chargé d'études)
 - **Echelle du projet :** territoire de l'Arc boisé
 - **Calendrier :** juin 2008-décembre 2009
 - **Opérateur :** Bureau d'études Biodiversita
 - **Coût & financements :** 51 000€ financés à 70% par la Région Ile-de-France
- **Mise en œuvre :**
 - **Type de données utilisées :** données cartographiques et prospections de terrain
 - **Méthodologie:** modélisation informatique
 - **Principaux résultats :** propositions d'aménagement ou de gestion pour restaurer une continuité
- **Animation, suivi, évaluation:**
 - **Partenaires techniques, politiques sur le territoire concerné :** gestionnaires de massifs (ONF, AEV), villes.
 - **Animation prévue :** organisation d'un séminaire pour les partenaires de la Charte
 - **Critères d'évaluation:** Mise en place des actions préconisées dans l'étude



4- Outils mis en oeuvre

Outils techniques/opérationnels: Création de guides de bonnes pratiques à destination des partenaires de la Charte

Outils réglementaires: classement en cours du massif en forêt de protection

5- Partenaires et animation

- **Liste des partenaires :** collectivités (Région, AEV, cg77, cg91, cg94, 17 villes, 4 intercommunalités), associations (naturalistes, éducation à l'environnement, sportives, historiques), institutionnels et autres (ONF, DRIAFAF, Comité Départemental du Tourisme 94, CBNBP...)
- **Mode de sollicitation et d'animation:** 2 comités de pilotage par an, 6 comités techniques par an, 1 comité avec l'ensemble des usagers par an, 4 groupes de travail thématiques



© Didier ADAM – CG94

6- Evaluation et suivi

- **Indicateurs de suivi :** Pour chaque action du programme d'actions un indicateur de suivi a été défini (nombre de conférences réalisées, nombre d'espèces végétales et animales recensées sur une mare, nombre de personnes présentes aux animations...)
- **Mise en place d'un comité de suivi :** pas de comité de suivi mis en place mais création à venir d'un outil informatique pour suivre les actions de la Charte.

7- Communication, valorisation des actions menées

- **Public visé:** élus grand public partenaires (ceux de la Charte)
- **Supports utilisés et actions mises en oeuvre :** dépliant, exposition, animations, réunions publiques, conférences



© Jean Moulin

8- Bilan

- **Analyse de la démarche de prise en compte de la TVB dans le projet du territoire:**

Difficultés rencontrées	Opportunités
- la mise en œuvre d'actions opérationnelles - intégration dans les documents communaux (POS, PLU)	- financements importants de la Région
Freins	Leviers
	- subventions

- **Perspectives :** en attente de la création du schéma régional de cohérence écologique et poursuite des actions

9- Pour aller plus loin...

- **Site internet :** <http://www.cg94.fr/dossier/2503-l-arc-boise.html>
- **Documents consultables :** guide des lisières (http://www.cg94.fr/files/0702/Guide_Lisieres_maquette_finale.pdf) et extrait de l'étude des continuités écologiques (<http://www.calameo.com/read/00009729764b0243b071f>)
- **Contact :** Laetitia Duffet, chargée d'études cg94, 01 43 99 82 35 ou laetitia.duffet@cg94.fr

Retrouvez l'ensemble des fiches expériences sur les sites du Réseau rural français et de la FPNRF

